



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 novembre 2022 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **14**

Conseillers absent(s) : **1**

Procuration(s) : **0**

Conseillers supplémentaires : **2**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Julie FLICK (présente pour les points 1 à 3 et 8) ; Alain HABER (adjoint) ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Jean-François HURST ; Hélène GERAULT ; Chantal JACOB (adjointe) ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Absente : Mme Ingrid BOUGRAT.

Présente avec voix non délibérative : Mme Marie KREYE-DAUER.

Absent avec voix non délibérative : Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 31 octobre 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2022.
3. Signature d'un contrat d'entretien du chauffage et de la climatisation de la mairie.
4. Validation de la réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune.
5. Composition des « groupes projets thématiques ».
6. Projet du bâtiment de l'ancienne Poste au 1 rue Principale.
7. Motions relatives aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes et sur la crise énergétique.
8. Debriefing sur l'animation de la « nuit d'Halloween ».
9. Point sur les travaux dans la commune.
10. Comptes-rendus de réunions.
11. Agenda.
12. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. Frédéric BIEBER est désigné comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 3 octobre 2022.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le Procès-verbal du conseil municipal du **3 octobre 2022**.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Signature d'un contrat d'entretien du chauffage et de la climatisation de la mairie.

Le contrat d'entretien du chauffage gaz et de la climatisation de la mairie avec l'entreprise « Génie Climatique de l'Est » souscrit en 2007, a été résilié par courrier recommandé en date du 4 février 2022 (avec effet au 30.11.2022).

Trois entreprises ont été contactées pour un devis du nouveau contrat : HOENEN, CLIMATFROID SERVICE ET STIHLE. Certaines n'ont pas encore répondu.

Il s'agit de choisir la meilleure offre pour l'entretien de la chaudière, et le prestataire sera accompagné par Alter Alsace Energies pour optimiser les consommations.

Le point sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil.

4. Validation de la réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune.

Depuis le mois de juillet 2020, la commune de Griesheim-sur-Souffel effectue une expérimentation pour l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin pour toutes les rues de la commune.

Des horloges astronomiques avaient été mises en place dans les différents coffrets de l'éclairage public pour la mise en œuvre de ce test d'extinction, le but étant de faire des économies d'énergies.

Après deux ans d'observation, les économies sont réelles, en termes de coût (moins de dépenses) et de consommation (baisse significative en KWh).

Il s'agit de conforter de manière définitive, l'extinction de l'éclairage public pour toutes les rues de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Charge M. Le Maire de prendre un arrêté pour réglementer les heures d'éclairage public dans la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Composition des « groupes projets thématiques ».

Il s'agit de définir des groupes de travail pour permettre de réfléchir à des sujets et à des problématiques, pour définir des priorités et proposer des actions à mettre en place dans la commune.

Le but est de favoriser un meilleur travail au sein de l'équipe, et de finaliser les projets définis en début de mandat. Le groupe « projet » constitué viendra présenter et faire un point en municipalité sur l'avancement du dossier, une fois par mois.

Le « groupe projet thématique » pourra être ouvert à d'autres organismes (institutionnels, associations...) ou intégrer des habitants concernés par le sujet.

Chacun(e) est invité(e) à participer aux groupes projets suivants :

- **GROUPE PROJET « NOMS DES FERMES EN ALSACIEN + VENELLES » :**
Danielle CANAC, Julie FLICK, Nicolas GINTER, Florence HOOGSTOEL-MILLOUX, Jean-François HURST, Marie KREYE-DAUER.
- **GROUPE PROJET « REFLEXION SUR LA MOBILITE AU SEIN DE LA COMMUNE » :**
Frédéric BIEBER, Hélène GERAULT, Clarisse LANGER, Claude WERLÉ.
- **GROUPE PROJET « REFLEXION SUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE LA COMMUNE » :**
Hélène GERAULT, Nicolas GINTER, Pierre OSTER, René WUNENBURGER.
- **GROUPE PROJET « REVERDISSEMENT DE LA COMMUNE » :**
Danielle CANAC, Xavier CYREK, Chantal JACOB, Clarisse LANGER, Claude WERLÉ.
- **GROUPE PROJET « REFLEXION SUR LE DEVENIR DU BATIMENT DE LA POSTE » :**
Différé.
- **GROUPE PROJET « REFLEXION SUR L'AGENCEMENT DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE » :**
Pas de membres.
- **GROUPE PROJET « CULTURE » :**
Clarisse LANGER.
- **GROUPE PROJET « CHEMINS DE RANDONNÉE ET PROMENADE » :**
Frédéric BIEBER, Claude WERLÉ, Julie FLICK.

D'autres « groupes projets » pourront être définis, selon les priorités de la commune.

Le conseil municipal,

- Valide la composition des « groupes projets thématiques » ci-dessus.

6. Projet du bâtiment de l'ancienne Poste au 1 rue Principale.

Une entreprise de Griesheim-sur-Souffel a manifesté son intérêt d'acquérir un local professionnel. La personne a visité l'ancien local de la Poste (propriété de la commune), le 12 octobre dernier. Elle est intéressée pour acquérir le local commercial, avec un prix à déterminer.

Des démarches ont été engagées pour estimer le coût de la cession de la totalité du bâtiment. A cet effet, les Domaines ont été consultés et n'ont pas émis d'avis, dans la mesure où la commune de Griesheim-sur-Souffel a moins de 2 000 habitants.

Pour rappel, la validation début 2022 du projet de transformation du bureau de Poste pour une location, (prise par délibération N°DEL-006-2022 du 31 janvier 2022), n'a pas été conduite à son terme, suite au désistement de la personne concernée.

Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord de principe pour autoriser M. Le Maire à effectuer les démarches effectives pour une vente du bâtiment de l'ancienne Poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise M. Le Maire à entamer les démarches pour la vente de l'ensemble du bâtiment communal situé au 1 rue Principale, et à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La délibération est adoptée par 8 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 2 ABSTENTIONS.

7. Motions relatives aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes et sur la crise énergétique.

Le Conseil municipal de la commune de **GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL** exprime sa profonde préoccupation concernant les **conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune**, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie. Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de **GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL** soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de **GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL** demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de **GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL** demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de **GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL** demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de **GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL** soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Debriefing sur l'animation de la « nuit d'Halloween ».

L'animation de la « nuit d'Halloween » a été organisée le 31 octobre par les communes de Dingsheim-Griesheim au Bar du Centre culturel (16h00-21h00).

Cette animation a été un « franc succès », avec 153 enfants inscrits, près de 300-350 personnes présentes. Des lots ont été attribués pour récompenser des enfants lors du concours des citrouilles.

Une mobilisation d'un plus grand nombre de bénévoles sera nécessaire pour la bonne gestion de la future édition. Une réflexion sera menée pour intégrer les 14-15 ans dans une prochaine animation.

M. Le Maire remercie Julie FLICK, Christian BILLER et tous les bénévoles pour leur implication dans l'organisation de l'animation.

9. Point sur les travaux dans la commune.

Tous les travaux sont presque terminés rue Principale, par rapport à la réfection de la voirie.

Des travaux d'éclairage public (relamping, réhausse) réalisés par l'entreprise SOBECA sont en cours, rue Principale, Place du Général de Gaulle et rue du Maréchal Leclerc.

La pose des décorations de Noël se fera essentiellement sur les deux axes principaux (RD866 N/S, RD666 O/E).

10. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

7 octobre : commission fleurissement SIVOM. *Cf compte-rendu.*

8 octobre : réunion présentation avec directrice du « Beau Jardin ».

14 octobre : commission voirie stationnement.

25 octobre : chemin mitoyen KLEINFELD (Griesheim-Pfulgriesheim).

28 octobre : conseil de Fabrique.

2 novembre : commission animation-communication.

4 novembre : commission fleurissement SIVOM. *Cf compte-rendu.*

4 novembre : commission CAO pour maîtrise d'œuvre paysagiste. *Cf. Procès-verbal concerné.*

CoCoKo :

11 octobre : réunion CAO.

11 octobre : bureau communautaire.

13 octobre : commission « déchets » : tri à la source des biodéchets.

13 octobre : conseil communautaire.

<https://www.kochersberg.fr/Com-com/Deliberations/Compte-rendu-deliberation-annee-2022.html>

4 novembre : réunion « enquête mobilité vélo » avec Marie BONNOT. Subventions, « savoir rouler en vélo », arceaux.

5 novembre : bureau communautaire.

- **Autres** :

6 octobre : commission locale assainissement SDEA. Bassin d'orages, collecte des eaux pluviales.

21 octobre : SCOTERS.

24 octobre : conseil territorial SDEA.

11. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

12. Divers.

- **Repas des aînés : 10 décembre 2022.**
- **Vœux du Maire : 10 janvier 2023.**
- **Journée citoyenne : 13 mai 2023.**
- **Dates prévisionnelles des prochains conseils pour 2023 : 9 janvier, 6 février.**

Séance close à 22h35.

Prochaine séance prévue le 5 décembre 2022 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :

www.griesheim-sur-souffel.fr